

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(26\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Hourlier, Anceaux, Desquilbet et Cie, 21 février 1887](#)

Jean-Baptiste André Godin à Hourlier, Anceaux, Desquilbet et Cie, 21 février 1887

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[21 février 1887](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famillistère

Destinataire[Hourlier, Anceaux, Desquilbet et Cie](#)

Lieu de destinationSaint-Michel-en-Thiérache (Aisne)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin n'a pas reçu de réponse à sa lettre du 24 janvier 1887 mais il espère que Hourlier, Anceaux, Desquilbet et Cie sont toujours favorable au projet d'une entente entre patrons et ouvriers de l'industrie. Sur la pétition en faveur d'un minimum salarial. Godin envoie à Hourlier, Anceaux, Desquilbet et Cie le formulaire de la pétition. Il leur recommande de mentionner les qualités des signataires et donne l'exemple de la pétition du Famillistère de Guise signée par les ouvriers, contremaîtres, ingénieurs et gérant des fonderies de Guise.

Notes

- La lettre de Godin à Hourlier, Anceaux, Desquilbet et Cie du 24 janvier 1887 est copiée sur les folios 304r-305r du registre FG 15 (26).
- Le texte de la pétition est publié dans le journal *Le Devoir* : « Pétition demandant une sanction à la loi du 21 mars 1884 sur les Syndicats ouvriers,

et par cette sanction un remède aux crises du travail et de l'industrie », *Le Devoir*, n° 437, 23 janvier 1887, p. 50-55. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.11/53/100/838/0/0>, consulté le 24 novembre 2023]

- La pétition des ouvriers de la fonderie Hourlier, Anceaux, Desquilbet et Cie est conservée au Cnam dans le fonds Godin (FG 13 (6) (b)).

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- La signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

[Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Pétitions](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familistère
21 février 1887

Messieurs Hourlier,
Anceaux, Desquilbet et C^{ie},

Malgré que je n'aie pas reçu réponse de vous à la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 21 janvier dernier, je ne pense pas que vous ayez changé d'avis sur les bonnes intentions que vous m'avez manifestées à l'origine concernant le projet d'entente entre patrons et

ouvriers de l'industrie de la fonderie.

Aussi, crois-je devoir vous envoyer, par ce courrier, sous pli séparé une formule de pétition qui ~~est~~ laisse en blanc la ligne à remplir pour désigner les conditions des personnes (ouvriers, contre-maîtres, chefs d'atelier, etc...) la nature des établissements et les communes qui prendront part à la pétition.

Chez nous, cette pétition est signée au nom des
"ouvriers, contre-maîtres,

- « chefs d'atelier, Ingé-
- « nieurs et Gèrent des
- « Forgeries de Guise, etc. »

Je serais heureux, Messieurs, de recevoir de vous un accusé de réception de cette formule de pétition et s'apprendre, en même temps, que vous la faites signer dans votre pays.

Si vous manquez de feuilles pour les signatures, veuillez me le dire et je m'empres-

serai de vous en envoyer.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération